Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Un nouveau fromage AOC sans OGM : le « Charolais »

Par Anne FURET

Publié le 31/12/2009, modifié le 27/03/2026

Depuis fin janvier 2010, le fromage Charolais bénéficie de l'appellation d'origine contrôlée (AOC). Ce fromage de lait de chèvre cru, produit en Saône-et-Loire [1], est le 46ème fromage AOC et le 20ème à exclure les OGM de son cahier des charges [2] : « Seuls sont autorisés dans l'alimentation des chèvres les végétaux, coproduits et aliments complémentaires issus de produits non transgéniques. L'implantation de cultures transgéniques est interdite sur toutes les surfaces d'une exploitation produisant du lait destiné à être transformé en appellation d'origine « Charolais ». Cette interdiction d'implantation s'entend pour toute espèce végétale susceptible d'être donnée en alimentation aux animaux de l'exploitation et toute culture d'espèce susceptible de les contaminer » [3].
Prochainement, c'est l'AOC Picodon qui devrait devenir officiellement sans OGM. Le cahier des charges de cette AOC fromage de chèvre d'Ardèche est en cours de révision. Au syndicat du Picodon, on nous indique que le nouveau cahier des charges devrait être publié au cours de l'été 2010, et qu'il interdira les OGM de la même manière que l'AOC Charolais. Début 2010, l'AOC a demandé à l'INAO la possibilité d'interdire la culture des OGM sur tout le territoire couvert par l'AOC. Une demande forte ! En 2006, France nature environnement avait formulé la même demande et s'était heurté à un refus de l'administration [4]. Avec la loi de 2008, on voit mal comment l'administration répondrait différemment. En effet, la loi prévoit déjà la possibilité de règles de coexistence plus strictes sur le territoire d'une AOC.

[1] http://www.inao.gouv.fr/public/prod...

[2] Autres AOC fromagères excluant les OGM : Abondance, Beaufort, Bleu de Gex, Chevrotin, Cantal, Comté, Gruyère, Laguiole, Mâconnais, Mont d'or- Vacherin, Neufchâtel, Ossau-Iraty, Reblochon, Rigotte de Condrieu, Rocamadour, Roquefort, Saint-Nectaire, Salers, Tome des Bauges

[3] Décret n° 2010-84 du 21 janvier 2010 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Charolais » http://www.legifrance.gouv.fr/affic...

[4] Noisette C., Inf'OGM n°79, octobre 2006 FRANCE - AOC et OGM

Adresse de cet article : https://infogm.org/un-nouveau-fromage-aoc-sans-ogm-le-charolais/